



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU 06 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six avril à 18 heures 00, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni Au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de M. Gilles RIPERT.

---

DÉLIBÉRATION N° B-2023-12

OBJET : PAE PERREAL - VENTE DES LOTS N°34 ET 35 A SNE PREMIER

---

MEMBRES EN EXERCICE : 28 - QUORUM : 15 - PRESENTS : 20 - PROCURATIONS : 3 - VOTANTS : 23

**Présents :**

APT : M. Frédéric SACCO, M. Jean AILLAUD, Mme Véronique ARNAUD-DELOY  
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT  
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT  
CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD  
CERESTE : M. Gérard BAUMEL  
GARGAS : Mme Laurence LE ROY  
GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI  
GOULT : M. Didier PERELLO  
LIOUX : M. Francis FARGE  
MENERBES : M. Patrick MERLE  
MURS : M. Christian MALBEC  
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY  
RUSTREL : M. Pierre TARTANSON  
SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT  
SAINT MARTIN DE CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL  
SIVERGUES : Mme Martine CALAS  
VIENS : M. Frédéric ROUX  
VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

**Absents :**

AURIBEAU : M. Roland CICERO  
BUOUX : Mme Amélie PESSEMESSE  
LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN  
LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET  
SAINT SATURNIN LES APT : M. Christian BELLOT

**Procurations :**

APT : Mme Dominique SANTONI donne pouvoir à M. Jean AILLAUD  
JOUCAS : M. Lucien AUBERT donne pouvoir à M. Gilles RIPERT  
SAINT PANTALEON : M. Luc MILLE donne pouvoir à M. Francis FARGE

Accusé de réception en préfecture  
084-200040624-20230406-B-2023--12-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2023  
Date de réception préfecture : 11/04/2023  
Page 1 sur 3

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-10,

**Vu**, la délibération n°2020-32 du 16 juillet 2020 relative aux délégations au bureau de certaines attributions du conseil communautaire,

**Vu**, l'aménagement du Parc d'activité de Perréal (Argiles) situé Avenue des Argiles à Apt, comprenant 38 lots et implanté sur les parcelles cadastrées Section AE N°, 4, 6, 7, 8, 9, 12, 151, 156, 275, 304, d'une contenance de 100 523 m<sup>2</sup>,

**Vu**, le permis d'aménager accordé le 5 décembre 2012,

**Vu**, la délibération n°2015-06 du 28 janvier 2015 fixant le prix de vente au m<sup>2</sup> des lots viabilisés à 45 euros HT hors frais d'acte (à la charge de l'acquéreur),

**Vu**, le permis d'aménager modificatif accordé le 2 octobre 2015,

**Vu**, la délibération n°2017-123 du 21 septembre 2017 permettant la dénomination des voies nouvelles et la numérotation des 38 parcelles,

**Vu**, l'avis du Domaine révisé du 12 février 2020 pour l'ensemble des lots qui confirme la valeur de chaque lot à 45 euros HT le m<sup>2</sup>,

**Considérant**, que les travaux d'aménagement du Parc d'activités économiques de Perréal, chemin des Grandes terres à Apt ont été réceptionnés le 8 juillet 2015,

**Considérant**, la demande de Monsieur Mathias ANGOT, Président et Florent RAVOIRE, Directeur Général de l'entreprise SNE PREMIER d'acquérir les lots n°34 et 35 d'une superficie de 3 376 m<sup>2</sup>, pour y développer l'activité de conception et fabrication d'ensembles mécaniques complexes de haute précision sous certification, ainsi que leur engagement de maintenir les 18 emplois existants et de créer au moins 4 emplois sur le territoire dans les trois années à venir,

**Considérant**, l'avis favorable de la commission développement économique émis le 17 février 2023,

**Considérant**, le courrier de Monsieur Florent RAVOIRE en date du 22 février 2023 renouvelant son intention ferme d'acquérir les lots n°34 et 35 sur le Parc d'activités économiques de Perréal.

Le Président propose d'approuver la vente des lots n°34 et 35 situés sur le Parc d'activités économiques de Perréal (Apt) d'une superficie de 3 376 m<sup>2</sup> au prix de 45 euros HT le m<sup>2</sup> soit pour un montant total de 151 920 euros HT hors frais d'acte (à la charge de l'acquéreur).

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
OUI L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**À l'unanimité,**

**Approuve**, la vente des parcelles cadastrées n°443 (lot n°34) et 444 (lot n°35) situées sur le Parc d'activités économiques de Perréal (Apt) d'une superficie de 3 376 m<sup>2</sup> à Monsieur Florent RAVOIRE, représentant la société SNE PREMIER, avec la faculté de se substituer à une société dans laquelle il sera obligatoirement associé,

**Dit**, que le montant de la vente est fixé à 45 euros HT le m<sup>2</sup> soit pour un montant total de 151 920 euros HT euros hors frais d'acte (à la charge de l'acquéreur),

Accusé de réception en préfecture 084-200040824-20230406-B-2023--12-DE Date de télétransmission : 11/04/2023 Date de réception préfecture : 11/04/2023 Page 2 sur 3
---

Désigne, Maître GOSSEIN et Maître PRUVOT, notaires à Apt, pour rédiger l'acte,

Mande, le Président de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon aux fins de négocier, conclure, établir et signer les documents nécessaires à application de la présente décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,  
M. Frédéric SACCO



Le Président,  
M. Gilles RIPERT,



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.*

Mise en ligne le : 19/04/2023



- Dossier terminé, vente réalisée
- Compromis signé
- Dossier validé en Commission d'attribution des lots
- Option, dossier déposé, en cours d'instruction



- Lots
- Surface chaussée béton bitumineux
- Piste / Bande cyclable
- Espaces verts
- Limite du Parc d'Activités



Accusé de réception en préfecture  
 087-20040624-20230406-B-2023-12-DE  
 Date de télétransmission : 11/04/2023  
 Date de réception en préfecture : 11/04/2023

